MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –103

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260709-D2026103-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

03/07/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 20
Votants	……. 27

Objet :

DIVERS

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint.

ETAIENT PRÉSENTS:
M.M. Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Jeannick MÉNARD - Marine GOYON – Philippe MARCHAND - Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Guillaume BROHAN et Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Madame Marie-Laure PONDARD donne procuration à M. Joël CRUBLET
Madame Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Isabelle HURTEL
Madame Laurence MOREL donne procuration à M. Vincent BOLOGNINI
Madame Françoise GUYOT donne procuration à Mme Marine GOYON
Monsieur Alexandre GAILLARD donne procuration à Mme Irma LEROY
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Christine CHERAUD donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 103 / CARTABLES NUMÉRIQUES : Convention de prestation de services, gestion et mise à disposition d'un cartable numérique

Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint, informe l'Assemblée que dans le cadre d'une démarche de modernisation et de transformation numérique, Redon Agglomération propose aux élus communautaires titulaires et suppléants en exercice, la mise à disposition d'un cartable numérique. Celui-ci comprend des services de préparation et de sécurisation des matériels, des services de support et d'assistance, de maintenance logicielle ainsi que d'un accompagnement au démarrage. Ces services sont assurés par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de Redon Agglomération.
Une convention encadrant les conditions de mise à disposition et d'accompagnement est conclue entre Redon Agglomération, la Commune et le bénéficiaire pour chaque matériel et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, dans la limite du mandat communautaire.
Cette mise à disposition du cartable numérique (matériel et services) est prise en charge à 100% par Redon Agglomération.
En fin de mandat, l'élu pourra restituer le cartable numérique ou acquérir le matériel, à titre onéreux, après que les données auront été effacées par le service informatique de Redon Agglomération.
Il est précisé que 3 cartables numériques ont été mis à disposition des élus communautaires de la commune (Madame Marie-Laure PONDARD, Monsieur Joël CRUBLET et Monsieur Daniel BARRE).

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260709-D2026103-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider la convention ci-joint relative au « cartable numérique » pour les 3 élus concernés et cités ci-dessus.
- De déléguer Madame la Maire - ou, en cas d'empêchement, un adjoint - pour intervenir à la signature de ladite convention et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur Joël CRUBLET,
Premier Adjoint